

Be Safe

Parution
4x par an
02/2021

Sous l'œil
de la caméra

Page 06

Entretien avec
Guillaume,
détective privé

Page 08

Un enfant a disparu ?
Cherchons-le ensemble

Page 09

#54

DANS LES STARTING-BLOCKS

Nouvelle année, nouveau magazine

L'année écoulée est loin de s'être déroulée comme nous l'avions imaginé. Le coronavirus a mis fin à de nombreux rêves, projets et attentes, mais en a engendré tout autant. Dans le secteur de la sécurité et de la prévention aussi, de nombreuses personnes se sont montrées sous leur meilleur jour. En tant qu'administration, la Direction générale Sécurité & Prévention du SPF Intérieur dispose de nombreux relais dans la société, et nous considérons qu'il est de notre devoir de réagir de manière flexible dans un monde qui évolue à toute vitesse. Pour cette année 2021, nous allons donc nous atteler à de nouveaux projets et initiatives. Le magazine que vous tenez dans vos mains en est un exemple parmi d'autres. Be Safe, plus que jamais !

POUR LA MINISTRE ANNELIES VERLINDEN, SÉCURITÉ RIME AVEC TRAVAIL

A comme ambitieuse

Jetée en pâture aux lions. C'est comme cela que l'on pourrait résumer la situation de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden ces derniers mois.

Le moment était déjà tout sauf idéal pour devenir ministre. Et puis, cerise sur le gâteau, le coronavirus est venu toquer à sa porte avant même qu'elle n'ait pu se faire à sa nouvelle casquette. Pourtant, sa note de politique générale ne laisse aucun doute : elle ne va pas se contenter de rebattre les cartes dans un seul dossier.

Lors de votre entrée en fonction, vous déclariez vouloir prendre cent jours pour étudier vos dossiers. Le coronavirus est venu jouer les trouble-fêtes et vous a obligée à rentrer tout de suite dans le vif du sujet.

Annelies Verlinden : « C'était en effet une période particulière pour

devenir ministre de l'Intérieur. Nous avons dû nous mettre immédiatement au travail. Les gens se préoccupent de leur santé et de leur sécurité, et c'est tout à fait compréhensible. Ma mission est de leur garantir un environnement sûr avec l'aide de la police, des autres métiers de la sécurité ainsi que des pouvoirs locaux. »





Annelies Verlinden (42)

- ◆ A étudié le droit à la KU Leuven.
- ◆ A travaillé comme avocate chez DLA Piper de 2002 à 2020.
- ◆ A siégé au conseil communal de Schoten de 2003 à 2012.

Comment comptez-vous faire ?

Annelies Verlinden : « 100 % de sécurité, ça n'existe pas. Ce qui est possible, par contre, c'est 100 % d'efforts pour garantir une sécurité maximale. La sécurité est une responsabilité partagée par de nombreux acteurs de la société. Les autorités locales sont pour moi un partenaire prioritaire dans la politique de sécurité. Je crois dur comme fer en une police proche de la population et en une plus grande implication du citoyen. »

Pourquoi la participation citoyenne est-elle si importante ?

Annelies Verlinden : « Je suis convaincue que le citoyen peut contribuer à construire une société plus sûre. Cette contribution peut prendre différentes formes, comme les partenariats locaux de prévention et la médiation de quartier pour éviter une escalade des conflits. Nous misons également beaucoup sur la sensibilisation pour aider la population à mieux réagir en cas de cambriolage et de vol par ruse. Il suffit parfois de quelques conseils et mesures simples pour éviter les cambriolages. »

Vous plaidez pour un partenariat étroit avec les pouvoirs locaux pour éliminer le sentiment d'insécurité et vous attaquer au crime organisé. Concrètement, comment voyez-vous les choses ?

Annelies Verlinden : « Les pouvoirs locaux savent ce qu'il se passe sur le terrain et je veux leur donner les moyens d'agir de manière préventive et punitive contre les pratiques illégales qui ont lieu sur leur territoire. La loi SAC (sanctions administratives communales) va être renforcée. Les SAC sont en effet très efficaces pour contrer les nuisances, la violence et le vol. Je vais bientôt présenter au Parlement un rapport sur l'application de cette loi d'après les résultats de l'enquête SAC, à laquelle 353 villes et communes ont participé. Les bourgmestres ont fait énormément de suggestions pour améliorer les choses, et c'est une excellente matière à réflexion pour moi. En outre, tous les bourgmestres et zones de police recevront bientôt une circulaire détaillant des mesures pour s'at-

taquer efficacement aux nuisances dans les régions touristiques et les domaines récréatifs. Le règlement relatif à l'interdiction de lieu sera également élargi. Nous voulons aussi ancrer structurellement l'approche administrative contre le crime organisé grâce à une nouvelle initiative législative. »

Il a récemment été décidé de prolonger les Plans stratégiques de Sécurité et de Prévention jusqu'à fin 2021. Une réforme en profondeur s'impose pourtant.

Annelies Verlinden : « Pendant la période d'affaires courantes, nous ne pouvions pas prendre de décision fondamentale en la matière. Le prolongement jusqu'à la fin de l'année nous donne une marge pour préparer sérieusement la réforme. En attendant, les plans continuent de produire leurs effets sur le terrain dans les villes et communes concernées. Les deux priorités de cette réforme sont la définition de critères objectifs pour l'attribution et la répartition des subsides et, de nouveau, la stimulation de la participation citoyenne. »

Un autre point important de votre politique est de rendre les métiers de la sécurité plus attractifs. Comment allez-vous vous y prendre ?

Annelies Verlinden : « Nous comptons susciter davantage de respect pour les métiers de policier, de gardien de la paix, d'agent de gardiennage ou de steward de football en les rendant plus attractifs. La professionnalisation continue de ces métiers va, en outre, de pair avec une attention particulière à la relation avec le citoyen. Tous les métiers de la sécurité sont indispensables pour garantir la sécurité de notre société. Nous allons bientôt lancer une campagne pour mettre en lumière leur rôle crucial et leur valeur ajoutée pour le citoyen. Nous pensons aussi qu'il est plus facile d'attirer de nouveaux candidats si l'on donne un éclairage positif sur les métiers de la sécurité. »

Le rôle de la sécurité privée a fortement augmenté ces dernières années. « Plus de collaboration », c'est encore et toujours votre devise ?

Annelies Verlinden : « Absolument. Pensez par exemple aux agents de gardiennage qui assurent la sécurité dans les rues commerçantes aux côtés de la police à la demande des autorités locales. La Belgique compte actuellement 159 entreprises de gardiennage reconnues et 19 684 agents de gardiennage. Nous travaillons à une nouvelle loi sur la recherche privée qui serait plus en phase avec l'esprit actuel et qui tiendrait compte des moyens et méthodes technologiques modernes. »

« Ce n'est que lorsque les gens se sentiront en sécurité et que les autorités ressentiront que ce pays prend la sécurité à cœur que je considérerai ma mission comme étant réussie. »

- Annelies Verlinden

Vous travaillez aussi à une loi pandémie. Combien y a-t-il d'heures dans votre journée ?

Annelies Verlinden : « J'aime relever les défis positifs et me retrousser les manches. Cette crise nous offre la possibilité de réfléchir à comment nous pourrions mieux aborder les choses dans notre pays. Ce n'est que lorsque les gens se sentiront en sécurité et que les autorités constateront que ce pays prend la sécurité à cœur que je considérerai ma mission comme étant réussie. »

ENTRETIEN AVEC EDDY JANSSIS, PRÉSIDENT
DE LA FÉDÉRATION BELGE DES SUPPORTERS

Football belge – Corona : 1-0

Les supporters n'aiment rien de plus qu'encourager leur club pendant les matchs. La Cellule Football du SPF Intérieur veille à ce que les rencontres se déroulent en toute sécurité. Son objectif ? Faire du football un moment convivial et festif. Même s'il est certain que ce n'est pas évident par les temps qui courent. Entretien avec Eddy Janssis, président de Belgian Supporters, la fédération qui chapeaute les associations de supporters.

Quel est l'impact du coronavirus sur les supporters de football ?

« Il est énorme, évidemment. Les équipes jouent pour l'instant dans des stades vides. Pour beaucoup de gens, les matchs de football sont un exutoire. C'est un moyen d'évacuer le stress de la semaine. La situation actuelle nuit à l'essence même de notre football. Mais la santé reste bien sûr la priorité. Toujours. »

Les stades pouvaient encore accueillir un public réduit il n'y a pas si longtemps, mais les mesures se sont à nouveau durcies.

« C'est dommage, parce que jouer les matchs devant un public réduit était une solution efficace et sûre. Entrer dans le stade, prendre place dans les tribunes, quitter le stade... nos clubs de football avaient organisé ces flux de manière impeccable. En revanche, nous n'avons aucun contrôle sur ce qu'il se passe en dehors du stade et nous comprenons tout à fait que nous ne puissions profiter du football qu'à la TV pour l'instant. Car même si le football est l'activité non essentielle la plus importante au monde, la sécurité et la santé primeront toujours. »

Vous travaillez en lien étroit avec la Cellule Football. Comment se déroule cette collaboration ?

« Nous avons des contacts étroits et la directrice a.i. de la Cellule Football participe activement aux réunions de la fédération des supporters de nos

clubs de football. La Cellule Football nous communique régulièrement ses dernières informations. Il est très important d'entretenir une collaboration intense avec elle, mais aussi avec nos autres partenaires comme la Pro League et la URBSFA. Belgian Supporters prend la température dans toutes les organisations de supporters, de la première division à la quatrième provinciale. Nous informons nos membres, mais relayons également la voix des supporters auprès des autorités de notre pays. Un bon travail de concertation entre la Cellule Football et Belgian Supporters ne peut qu'aboutir à de meilleures décisions.

Quels dossiers sont actuellement sur la table ?

« Le suivi des mesures contre le coronavirus, bien sûr, mais aussi l'introduction des tickets électroniques, pour lesquels un nouvel arrêté royal vient d'être approuvé. Nous avons également collaboré intensivement avec le Supporters Liaison Officer, par exemple. »

Qu'espérez-vous pour la suite ?

« J'espère que nous reviendrons vite à la 'normale'. Encourager l'équipe depuis son canapé, ce n'est pas pareil. Et un stade vide sans chants ni applaudissements, ce n'est pas gai non plus pour les joueurs. C'est comme une balle dans le cœur... sans mauvais jeu de mots ». ♦



« J'espère que nous reviendrons vite à la 'normale' »

- Eddy Janssis

Les dommages des interventions policières

Ce n'est heureusement pas fréquent, mais il arrive parfois que des agents de police fédéraux causent des dommages dans l'exercice de leur fonction. Le cas échéant, les victimes ont évidemment droit à une indemnisation. De quel type de dommages s'agit-il exactement ? Surviennent-ils régulièrement ? Quelles sont les interventions de la police qui causent le plus de dégâts ? Faisons le point avec quelques chiffres.

Les dommages résultant d'interventions policières

Dans 90 %

des cas, il s'agit de **dégâts matériels** infligés à des véhicules ou à la propriété de tiers.

Dans 10 %

des cas, il s'agit de **dommages physiques**.

Par an, combien de cas sont-ils constatés ?

La DG Sécurité & Prévention traite, chaque année, environ

175 dossiers de réclamation.

Quelle est la proportion de règlements à l'amiable ?

98 %

des dossiers de réclamation aboutissent à un arrangement à l'amiable. Celui-ci permet d'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse.

Quelles actions policières causent le plus de dommages ?

90 %

des dossiers de réclamation font suite à des interventions de police concernant des **accidents de la route**.

Dans quel délai sont versées les indemnisations ?

La plupart des dossiers de réclamation concernant des dommages matériels sont réglés en

8 à 12 semaines

Quel est le montant moyen de l'indemnisation ?

Contre **1 710 € en 2019**, l'indemnisation moyenne s'élevait, en 2020, à

1 595 €



FOCUS SUR LES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

Sous l'œil de la caméra

Les citoyens, les entreprises et les autorités sont tenus de déclarer leurs caméras de surveillance. En déclarant votre caméra, vous aidez la police à intervenir rapidement et de manière adéquate en cas de problème. Mais il est tout aussi important de respecter les règles de vie privée et de protection des données : c'est ici qu'intervient la loi caméras.

Pourquoi faut-il effectuer une déclaration ?

Déclarer ses caméras de surveillance peut contribuer à prévenir, constater et détecter les infractions contre des personnes ou des biens.

Quelles caméras sont concernées ?

Les caméras de surveillance qui permettent d'observer et de surveiller des lieux. Pour les **communes**, il s'agit des caméras placées autour des bâtiments publics ou sur la voie publique pour repérer les auteurs de dépôts clandestins, par exemple. Les **particuliers** déclarent les caméras qu'ils placent à l'entrée de leur maison ou dans leur jardin pour surveiller leur propriété. Pour les **indépendants**, il s'agit des caméras installées pour protéger leurs vitrines, rayons et bâtiments contre le vol et les dégradations. Une caméra de surveillance placée à l'intérieur d'une habitation privée à des fins personnelles ne doit pas être déclarée.

Quand doit-on déclarer les caméras installées dans sa commune ?

Le plus tôt possible. Dans tous les cas, vous devez déclarer votre caméra sur **www.declarationcamera.be** au plus tard la veille de son mise en service. Vous serez alors en ordre.

Attention : les déclarations se font uniquement en ligne, et donc ni sur papier ni au commissariat de police.

Si vous ne pouvez pas introduire votre déclaration à temps à cause d'un problème technique, vous pouvez demander une prolongation temporaire du délai. Pensez également à valider votre déclaration annuellement.

Qui déclare les caméras de surveillance ?

La déclaration doit être introduite par le responsable du traitement des données. Il s'agit de la personne qui a décidé d'installer les caméras et qui en détermine les objectifs.

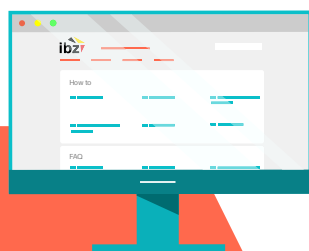
Est-il vraiment sûr de déclarer les caméras en ligne ?

Absolument. Pour déclarer une caméra, vous devez passer par une identification en plusieurs étapes semblable à celle de tax-on-web. Déclarer une caméra de surveillance est gratuit.

Qu'en est-il du respect de la vie privée ?

Toute personne qui place des caméras de surveillance doit non seulement les déclarer, mais aussi les signaler clairement à l'aide d'un pictogramme bien visible sur lequel figurent les mentions légales. ◆

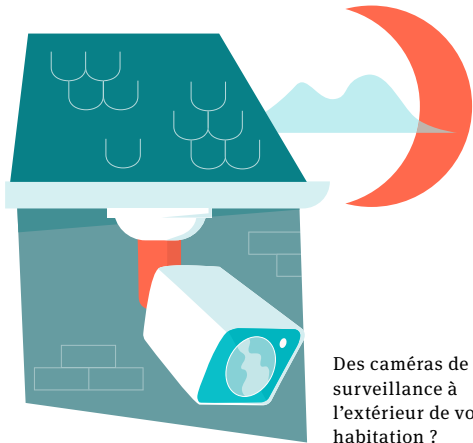
06



Plus d'infos :



www.besafe.be/fr/themes-de-securite/camera



Des caméras de surveillance à l'extérieur de votre habitation ?



Des caméras de surveillance dans et/ou à l'extérieur votre magasin ou votre entreprise ?



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les mots de passe, c'est dépassé

Échanger des photos, faire un virement, contracter une assurance... de plus en plus de choses se font en ligne. Mais comment sécuriser nos données de manière optimale quand les cybercriminels réussissent de mieux en mieux à pirater nos mots de passe ? La meilleure manière de protéger nos données personnelles et de prévenir les abus est l'authentification à deux facteurs. Pour promouvoir cette méthode de sécurisation des données, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a lancé une campagne de grande envergure en octobre 2020. En déployant son message « Les mots de passe, c'est dépassé », le CCB entendait sensibiliser les internautes aux risques des mots de passe et les pousser à adopter un système d'authentification à deux facteurs. La campagne prévoyait un spot TV accrocheur et des publicités impliquant un chevalier du Moyen-Âge ainsi qu'une opération de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Morale de l'histoire : utiliser un mot de passe, c'est complètement dépassé.

La campagne s'inscrivait dans le cadre du Mois européen de la cybersécurité. ◆

Détective privé, ce n'est pas pour tout le monde

Si l'on vous dit « détective privé », vous aussi vous pensez à ce petit moustachu avec un nœud papillon et un chapeau melon ? Les détectives modernes ont cependant peu de choses en commun avec le célèbre héros belge des romans d'Agatha Christie, sinon peut-être leur flair pour résoudre les enquêtes. Nous avons rencontré un détective privé qui a bien voulu lever un coin du voile sur son univers.

Vous accepteriez une interview ? « Oui, mais anonyme », insiste **Guillaume**, détective privé à Bruxelles. D'ailleurs, Guillaume est un nom d'emprunt. Il travaille toujours dans la plus grande discrétion. Mais il y a tout de même une information que nous pouvons divulguer : Guillaume possède de longs états de service en tant que chasseur de fraudes dans le monde des assurances.

« En Belgique, environ 800 personnes disposent d'une autorisation pour exercer comme détective privé. Parmi elles, 600 environ inspectent dans le secteur des assurances. Les autres sont salariées dans des entreprises privées ou détectives indépendants. Parmi ces 600 inspecteurs, 10 % se consacrent à la détection des fraudes », explique Guillaume.

Exposer la vérité au grand jour

Les chasseurs de fraudes interviennent dans des cas de vol de voiture, d'accident, de cambriolage ou d'incendie pour lesquels il y a suspicion de fraude. « Entre 1 et 1,5 % des sinistres en Belgique font l'objet d'une enquête et 50 % de ces dossiers révèlent effectivement une fraude. Ce chiffre nous situe dans la moyenne européenne », indique **Guillaume**.

« Le travail des chasseurs de fraude comporte des devoirs d'enquête, mais aussi un grand volet administratif de traitement des dossiers. Il est crucial de bien préparer chaque affaire. Quelles sont les constatations de l'expert ? Que dit le contrat ? Quels pourraient être les motifs d'un incendie ou d'un sinistre automobile volontaires ? La première phase

de l'enquête consiste surtout en un travail de bureau. Ce n'est qu'après avoir répondu à ces questions que nous nous rendons sur le terrain. En cas d'accident ou d'incendie, nous enquêtons, par exemple, sur le contexte, nous interrogeons les témoins, nous menons une enquête de voisinage ou organisons une reconstitution des événements. L'enquête demande parfois de prendre quelqu'un en filature. Notre but est d'exposer la vérité au grand jour. Notre travail s'arrête lorsque nous avons découvert la vérité et rédigé le rapport.

Un exercice d'équilibriste

Le métier de détective privé est réglementé par la loi. Pour recevoir une autorisation, vous devez notamment suivre une formation de deux ans et réussir un examen. Une formation complémentaire est prévue tous les cinq ans. « Notre travail est fortement réglementé. Chaque acte d'enquête est soumis à un cadre légal strict. Dans la pratique, notre travail relève souvent de l'exercice d'équilibriste, car le respect de la vie privée est aussi fondamental. Les tribunaux n'acceptent d'ailleurs que les preuves obtenues légalement. Il est par exemple interdit de photographier ou de filmer des gens dans des lieux privés. En revanche, c'est permis dans l'espace public. Lorsque nous découvrons des infractions, nous sommes légalement tenus d'en informer le parquet. Nous jouons en ce sens un rôle important dans la lutte contre la fraude et l'escroquerie », poursuit **Guillaume**.

« Il faut en effet posséder certaines qualités. Le plus important est de toujours rester objectif. »

Dans le froid pendant des heures

Il va de soi que tout le monde n'est pas taillé pour cette vie-là. « Il faut en effet posséder certaines qualités. Le plus important est de toujours rester objectif. Vous ne pouvez pas tirer de conclusions avant de connaître tous les faits. Ce métier m'a appris à rester ouvert d'esprit. À ne pas juger. C'est quelque chose qui vient avec l'expérience. Et je peux vous garantir que l'inventivité de l'esprit humain frôle les limites de l'imaginable. En plus, c'est un métier où l'on apprend sans cesse, car on est continuellement confronté à de nouvelles situations. Vous devez également respecter la législation et la réglementation et essayer de toujours garder une longueur d'avance sur les fraudeurs. L'inconvénient de mon métier ? Il est parfois très solitaire. Poireauter dans le froid pendant des heures en attendant que quelqu'un daigne se montrer, ce n'est pas exactement une journée de rêve. »

CHILD FOCUS A CRÉÉ UNE APPLICATION POUR AIDER À RETROUVER LES ENFANTS DISPARUS

Un enfant a disparu ? Cherchons-le ensemble

La nouvelle application gratuite ChildRescue aide à retrouver rapidement les enfants disparus. « Tout le monde devrait installer ChildRescue sur son smartphone », insiste Nel Broothaerts, Chief Prevention & Development Officer chez Child Focus. « Elle nous permet de cibler nos recherches dans les premières heures cruciales qui suivent la disparition. »

Chaque année, Child Focus ouvre environ 2 000 dossiers de disparition en Belgique. Cela fait 3 à 5 enfants disparus par jour. Pour améliorer sa capacité de recherche, Child Focus s'est doté d'un nouvel outil : l'application ChildRescue. Il s'agit d'un complément important aux campagnes de réseaux sociaux et d'affichage qui existent déjà. Nel Broothaerts de Child Focus invite tout le monde à la télécharger.

Pourquoi est-ce si important, Nel ?

« Parce que nous savons d'expérience que les premières heures qui suivent une disparition sont cruciales pour retrouver les enfants disparus sains et saufs. Et c'est justement à ce stade essentiel qu'un outil numérique comme ChildRescue fait toute la différence. Toutes les personnes qui installent l'application deviennent en quelque sorte des 'détecteurs'. Plus il y a de détecteurs, plus nos recherches seront approfondies dans une zone spécifique et plus il y aura de chances que nous retrouvions l'enfant rapidement. »

Quel est le principal avantage de l'application ?

« ChildRescue nous permet de diffuser et de recevoir des informations plus vite, plus facilement et de manière plus ciblée qu'avant. Par exemple, si vous vivez dans une région où un enfant disparu a été vu pour la dernière fois, vous recevrez une notification vous demandant

d'ouvrir l'œil. Si vous disposez d'une information, vous pouvez l'envoyer très facilement via l'application. Child Focus transmettra ensuite tous les signalements reçus aux policiers concernés.

Est-il possible de transmettre des informations de manière anonyme ?

« Oui, c'est possible. L'application utilise avant tout le système de géolocalisation de votre smartphone. Nous collectons bien sûr les informations que vous partagez dans le respect des règles relatives à la vie privée. L'appli intègre en plus une technologie intelligente qui analyse les données et nous permet de tracer des parallèles entre plusieurs dossiers de disparition. »

L'application fonctionne-t-elle aussi à l'étranger ?

« Oui. Nous portons cette initiative avec le soutien de l'Union européenne. La Grèce était le premier pays à lancer l'application, la Belgique suit comme projet pilote et d'autres pays européens embrayeront bientôt. À l'avenir, vous pourrez donc recevoir une notification de nos organisations partenaires quand vous serez en vacances à l'étranger. En Europe, 250 000 enfants disparaissent chaque année. Ce chiffre hallucinant souligne encore une fois l'importance d'une approche rapide et efficace pendant les premières heures cruciales qui suivent la disparition. » ◆



RENDEZ VOTRE COMMUNE PLUS SÛRE POUR LES ENFANTS

Les communes qui promeuvent et adoptent l'application gratuite ChildRescue prouvent qu'elles se préoccupent des enfants et des jeunes de leur commune. Elles aident activement à retrouver rapidement les enfants disparus. En renforçant la solidarité et l'esprit civique de leurs habitants, les communes permettent de réagir très rapidement pour retrouver les enfants à temps. ChildRescue donne un nom à la solidarité et rend votre commune plus sûre.

Téléchargez l'application gratuitement



CES HÉROS EN MAUVE

Sur le terrain avec les gardiens de la paix



Ils interviennent en cas de nuisances et de problèmes de sécurité mineurs. Par tous les temps, vêtus de leur veste mauve en guise d'uniforme, les gardiens de la paix sont le baromètre du quartier et le lien entre les citoyens, la police et les services de secours. Ces derniers mois, ils étaient en première ligne dans la lutte contre le coronavirus. Entretien avec le gardien de la paix Anthony De Gryse.

Anthony travaille à Anvers. Il sillonne la ville à pied ou à vélo dans son éternelle veste mauve qui affiche « gardien de la paix » sur le dos et « constatateur » sur la manche. Ce titre signifie qu'il peut rédiger des constats d'infraction. Et ces constats peuvent aboutir aux fameuses amendes SAC. « Le gardien de la paix veille à la convivialité, à la sécurité et à la propreté du quartier. Nous signalons les problèmes, sensibilisons les habitants, offrons notre aide et pouvons aussi verbaliser dans certains cas. Mais nous ne verbalisons jamais avant d'avoir d'abord expliqué aux gens pourquoi certaines choses sont interdites et d'avoir cherché une solution ensemble. »

La réalité du quotidien

Chaque jour est différent. C'est ça qui rend le métier passionnant, selon Anthony. « Nous intervenons, par exemple, en cas de dépôt sauvage ou de crotte de chien sur le trottoir, nous aidons les personnes moins mobiles à monter dans le bus, nous calmions les esprits en cas de différend sur la voie publique, nous donnons les premiers soins... En fait, nous nous concentrons sur les problèmes de sécurité mineurs et les nuisances. Vous pouvez nous considérer comme le baromètre du quartier. Tous les jours, nous essayons de contribuer à faire de notre environnement un lieu de vie agréable. La police peut ainsi se concentrer sur la criminalité. »

Patience, tact et psychologie

Les gardiens de la paix font de plus en plus souvent face à des agressions.

« Je ne peux pas imaginer plus beau métier que de contribuer à bâtir un monde plus sûr. »

« Il n'est pas rare que nous soyons insultés ou menacés. Nous sommes assez régulièrement confrontés à la violence physique. Nous avons suivi une formation pour désamorcer ce genre de situation. Sans arme, menottes ou spray poivre, parce que nous n'en avons pas. Quand la situation dégénère ou devient dangereuse, nous appelons la police en renfort. »

En première ligne face au coronavirus

Avec la crise du coronavirus, les gardiens de la paix redoublent d'efforts pour aider la population et garantir sa sécurité. « Tout le printemps était consacré au respect des mesures contre le coronavirus. Nous avons surveillé les parcs et les magasins fréquentés, assuré le bon fonctionnement des centres de tri et interpellé la population sur le respect des mesures de sécurité et le port du masque. Nous avons collaboré étroitement avec la police pour constater les infractions. Les derniers mois ont été difficiles, mais le citoyen a compris que nous travaillions dur, et il nous respecte pour cela. Nous avons à présent repris notre travail habituel. Heureusement, car les autres problèmes continuent, corona ou pas. La ville ne dort jamais. »

Anthony De Gryse (30)

- ◆ gardien de la paix-agent constatateur.
- ◆ a commencé à Edegem et travaille à Anvers depuis 2015.
- ◆ rêve d'une ville sans détritrus.
- ◆ est devenu papa d'une petite fille en août.
- ◆ a représenté les gardiens de la paix au Palais le 21 juillet 2020 à l'occasion de la fête nationale.

DEUX COORDINATEURS DE CSIL-R
NOUS EN DISENT PLUS : CYPRIEN
PONCIAU POUR SAMBREVILLE ET
WERNER VAN HERLE POUR MALINES.

Cellules de Sécurité intégrale locale en matière de radicalisme, extrémisme et terrorisme (CSIL-R) : une prévention locale et précoce du radicalisme

11

Comment votre CSIL-R agit-elle pour détecter et prévenir la radicalisation ?

Cyprien Ponciau : Notre CSIL-R coordonne des équipes pluridisciplinaires (services communaux et de police, ainsi que des partenaires publics ou privés) pour obtenir une vision fidèle de la situation d'un quartier ou d'un groupe. L'objectif est de pouvoir, ensuite, activer la bonne réaction préventive.

Werner Van Herle: Une personne habituellement suivie dans un contexte scolaire, par exemple, peut se comporter différemment quand elle se trouve dans un contexte sportif, communautaire ou familial. La CSIL-R permet aussi de faire parvenir plus rapidement aux services de police les informations nécessaires en matière de radicalisation et d'offrir un cadre juridique pour les traiter.

D'où provient ce phénomène de "radicalisation" ?

Cyprien Ponciau: Il s'agit souvent de jeunes vulnérables, par leur situation individuelle ou familiale, et perméables aux influences du radicalisme islamiste mais aussi d'extrême droite ou d'extrême gauche.

Werner Van Herle: Il naît d'un sentiment d'aliénation, de frustration par rapport à la société. Il faut alors réintégrer ces jeunes en leur offrant un avenir positif dans un cadre démocratique.

Les récents attentats de Nice et de Vienne ont-ils fait l'effet d'une "piqûre de rappel" ?

Cyprien Ponciau: Le démantèlement des structures apparentes du terrorisme islamiste a fait naître des passages à l'acte individuels. D'où l'importance accrue d'un travail de suivi efficace au niveau local.

Werner Van Herle: DAESH a perdu la guerre mais son idéologie persiste. Des individus isolés sont toujours susceptibles de commettre des actes graves en son nom. Raison de plus pour ne pas relâcher notre vigilance. ◆

La Radix Team

La Radix-Team soutient les communes dans la mise en œuvre des CSIL-R. Elle offre aux acteurs de terrain des formations et outils adaptés aux défis contemporains de la radicalisation. Pour contacter la Radix Team, envoyez un email à radixteam@ibz.fgov.be



AIDE À LA MÉDIATION DES CONFLITS ENTRE VOISINS

Mieux vaut un bon voisin...

La musique à fond jusque tard dans la nuit, les branches de l'arbre du voisin qui surplombent votre jardin, un chien qui aboie sans cesse... Mineurs ou pas, ces problèmes peuvent être source de conflits entre voisins. Souvent, la solution est simplement d'en parler ensemble. Mais que faire quand le dialogue ne suffit plus ? Comment la commune peut-elle intervenir ?

La DG Sécurité & Prévention du SPF Intérieur a conçu une feuille de route pour aider les communes qui souhaitent instaurer un parcours de médiation. Cliquez sur le lien ci-dessous pour découvrir tout ce que vous devez savoir pour assurer la médiation des conflits de quartier et parvenir à une solution. Les citoyens qui veulent faire appel à un service de médiation trouveront également toutes les infos nécessaires sur BeSafe.be. Mieux vaut un bon voisin qu'un ami lointain, comme le dit le dicton. ◀

Consultez toutes les infos sur la médiation des conflits de quartier sur :

besafe.be/fr/themes-de-securite/mediation-de-quartier



Médiation de voisinage

1. Prendre l'initiative

2. Désigner un coordinateur local

3. Préparation et lancement

A. Encadrement et soutien de services de médiation de voisinage

B. Collaboration avec les services concernés et des partenaires indirects

C. Concertation de départ avec les acteurs clés tels que le Bourgmestre, le Chef de Corps et le Parquet

D. Constitution d'un groupe directeur local

E. Un lieu agréable pour les entretiens de médiation

F. Communication du projet par le coordinateur